



VILLE de BOURTH

MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 30 mars 2018, à 20 heures 00.

Objet de la réunion

- Accroissement temporaire d'activité: recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent - entretien des locaux communaux à compter du 1er avril 2018,
- Création d'un emploi saisonnier d'ouvrier d'entretien des espaces verts et fleuris,
- École: convention de stage,
- Protection sociale prévoyance maintien de salaire: modalités de mise en oeuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents,
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- Création emploi permanent de rédacteur principal de 1ère classe,
- Modification du tableau des effectifs,
- Maison médicale de Bourth: Participation de l'INSE pour l'entretien des locaux (ménage),
- Restauration des registres d'état civil et demande de subvention,
- Contrat de dératisation,
- Convention d'attribution de fonds de concours pour les travaux rue de la Demoisellerie,
- Ad'ap: validation de l'agenda d'accessibilité programmé,
- Bulletin municipal: tarif pour création d'une carte d'annonceur,
- Transfert matériel du comité des fêtes à la commune et tarif de location,
- Modalité de versement de la subvention à la maison médicale de Bourth,
- Approbation du budget primitif 2018 du Val d'Iton,
- Approbation du budget primitif 2018 de la station essence et de lavage de Bourth,
- Approbation du budget primitif 2018 de la commune,
- Vote du taux des taxes d'imposition locale,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 23 mars 2018

Le Maire